

**TUTORIEL D'AIDE POUR UTILISER LE TELE-SERVICE S.P.O.R.T.S**  
**Systeme Parisiens Optimisé pour la Réservation des Terrains de Sports**  
**Saisie des coordonnées du correspondant SPORTS**

**ATTENTION** Les coordonnées du correspondant du télé-service S.P.O.R.T.S. sont utilisé pour :

- l'envoi des d'autorisations d'occupations des terrains (A.O.T.) par email ou par courrier.
- L'envoi des mailings/publipostage par email ou par courrier.
- L'envoi des avis de fermeture des établissements sportifs par email ou par courrier.
- L'envoi des « avis des sommes à payer » de la D.R.F.I.P. (ex trésor public) par courrier.

En cas de changement, Il faut impérativement saisir les nouvelles coordonnées du correspondant dans le compte du télé-service S.P.O.R.T.S.. Si ce n'est pas fait, ce sont les anciennes coordonnées qui resteront active.

Procédure pour saisir les coordonnées du correspondant dans le télé-service S.P.O.R.T.S. :

- 1) il faut se connecter à son compte Internet S.I.M.P.A.
- 2) Affichage de la page d'accueil de S.I.M.P.A.
- 3) Cliquer sur « accès aux télé service »
- 4) Cliquer sur «Télé-Service SPORTS (demande de créneaux dans les équipements sportifs)»
- 5) affichage de la page d'accueil du télé-service S.P.O.R.T.S.
- 6) à gauche cliquer sur « correspondant pour ce télé service »
- 7) saisir le changement
- 8) valider
- 9) c'est mis à jour

**ATTENTION : Il ne faut pas confondre les informations saisies dans le compte S.I.M.P.A. et celles saisies dans le compte du télé-service S.P.O.R.T.S. Ce sont 2 applications informatiques différentes, les informations saisies dans le compte S.I.M.P.A. ne se retrouve pas dans le compte du télé-service S.P.O.R.T.S. et inversement.**

Dorénavant tous les documents à ajouter ou les changements de coordonnées sont à saisir par les associations/organismes, dans le compte du portail Internet S.I.M.P.A. ou dans le compte du **télé-service S.P.O.R.T.S.**

Le service du P.R.E.S. (Pole de réservation des Equipements Sportifs) de la D.J.S. (Direction de la Jeunesse et des Sports) **n'a plus la possibilité** d'ajouter des documents ou de saisir des modifications dans le compte S.I.M.P.A. et dans le compte du télé-service S.P.O.R.T.S.

L'équipe de contact S.P.O.R.T.S.  
Direction de la Jeunesse et des Sports  
[contactsports@paris.fr](mailto:contactsports@paris.fr)

Maj 17-12-2014 - v3